

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Onze Décembre Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Olivier AUNEAU, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Nadia KNOEPFFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Stéphane MELLIER, Aurélie ARNAUD, Isabelle LEFOL-ANDRE.

ETAIENT EXCUSES : Julie AUBRY, Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS, Camille FRESNEAU, Solenn HAMEL-GUITTON.

ETAIENT ABSENTS : Christophe GRANGE, Freddy SOURISSEAU, Mélanie COTTINEAU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane MELLIER est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de :
Julie AUBRY à Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS à Florent CAILLET, Arnaud BOUYER à André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE, Solenne HAMEL-GUITTON à Jean-François ORHON.

Objet de la délibération

Convocation le 5 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 18
Publié le 17 décembre 2024

2024-031 RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) RENOUELEMENT DU PROJET DE FONCTIONNEMENT
POUR LA PERIODE 2025-2029

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Le président rappelle que le Relais Petite Enfance (ex RAM) situé à la maison de l'enfance est conventionné avec la Caisse d'Allocation Familiale.

Le projet de fonctionnement 2021-2024 arrivant à son terme au 31 décembre 2024. L'année 2024 a été l'occasion pour le RPE de réfléchir à des propositions en vue de son renouvellement pour une nouvelle période.

A cet effet, la commission technique du SIVU de l'Enfance s'est réunie à 3 reprises, le 12 mars pour le bilan et le diagnostic, le 5 juin pour la présentation de propositions d'actions et le 5 novembre pour la finalisation du projet et déterminer les priorités. Le projet de fonctionnement du RPE pour la période 2025-2029 a donc été validé à l'issue de la commission du 5 novembre 2024. Il s'inscrit en lien avec le développement de la Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle de la COMPA.

Le nouveau projet du RPE s'articule autour de 2 axes :

- L'information et l'accompagnement des familles,
- l'information et l'accompagnement des professionnels.

Ce projet doit permettre de :

- Renforcer et développer la notion de guichet unique comme la porte d'entrée pour la recherche de modes d'accueil afin d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil (collectif et

- Recenser les besoins des familles,
- Promouvoir et valoriser l'activité des assistantes maternelles,
- Accompagner le parent dans son rôle d'employeur,
- Accompagner les futurs candidats dans leur demande d'agrément,
- Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles en facilitant leur départ en formation et en proposant de l'échange de pratiques professionnelles.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance comme annexé ;

CONSIDERANT que le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du Relais Petite Enfance ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit en lien avec le développement de la Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle de la COMPA ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 18

Abstentions : 0

Votants : 18

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

APPROUVE les termes du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2025-2029.

SOLLICITE, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance pour la période 2025-2029.

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférant à ce nouveau projet, et notamment la convention d'objectif et de financement relatif au Relais Petite Enfance.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

André-Jean VIEAU

Pour le Président et par délégation

La directrice générale des services

Christine PRIGENT



19 DEC. 2024

Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

19 DEC. 2024



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du Relais petite enfance : RPE SIVU de l'Enfance « La Passerelle »

Gestionnaire du relais petite enfance / Raison sociale : SIVU de l'Enfance

Période contractuelle : 2025-2029



Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du RPE, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le RPE bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le RPE accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :	
Adresse administrative : 175 Rue Pierre de Coubertin – 44150 Ancenis-Saint-Géréon	
Numéro(s) de téléphone : 02.40.09.94.53	
Adresse email : relais@sivu-enfance.fr	
Date de création : 1 ^{er} septembre 2003	

Gestionnaire / raison sociale :	
Nature juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U)	
Adresse : SIVU de l'Enfance Place Maréchal Foch 44150 Ancenis-Saint-Géréon	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Jérôme SERISIER Coordinateur SIVU de l'Enfance	
Coordonnées de contact : 02.40.83.87.07 / 06.49.46.83.20 coordo@sivu-enfance.fr ou j.serisier@sivu-enfance.fr	

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
ANCENIS-SAINT-GEREON
LA ROCHE BLANCHE
POUILLE LES COTEAUX
VAIR SUR LOIRE (ANETZ, SAINT HERBLON)

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	COTTINEAU Elise	HERVY Marie-Christine	X
Date d'embauche	02/01/2022	01/09/2003	
Rôle	Animatrice Responsable du Relais	Animatrice	Animatrice
Formation initiale	Educatrice de Jeunes Enfants Auxiliaire de puériculture	Educatrice de Jeunes Enfants	
Expérience(s) professionnelle antérieure	2009 – Maternité 2009 - 2019 Halte-garderie 2019 – 2021 Direction halte-garderie	1993 - Jardin d'Enfants 1994 - Montessori Paris 1994 - Jardin d'Enfants des Nations Unies Paris 1994-1996 - Halte-garderie Paris et Pontivy Morbihan 1996-1998 - Ecole maternelle Saïda Liban 1999-2003 - Halte-garderie Bavans Doubs	
Durée de travail hebdomadaire au Relais	35h	35h	17h30
Formation continue envisagée			

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

Un mi-temps supplémentaire est envisagé à partir de janvier 2025, il fera l'objet d'un débat lors de la préparation budgétaire en lien avec la validation du projet.

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	Assistante Administrative		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	13.5h		

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI 1 fois par mois
Matin	Horaires	9h Accueil administratif	9h Accueil administratif et atelier avec AM	9h Accueil administratif	9h Accueil administratif et atelier avec AM	9h Accueil administratif et atelier avec AM	9h Accueil administratif
	Horaires	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h00
Après - midi	Horaires	13h30 Accueil administratif	13h30 Accueil administratif	14h Accueil administratif	14h Accueil administratif	<i>Fermé au public - 13h30-</i>	-
	Horaires	18h	19h30	18h45	19h30	Travail administratif -17h45-	-
Total heures		8h	9h30	8h15	9h00	7h45	3h00

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	23h	33.22
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	16h	23.10
Temps collectifs et animations en présence des enfants	11.5h	16.61
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	15.75h	22.74
Autre(s) (préciser)	3h	4.33

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose à minima des espaces suivants :

*Le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : Maison De l'Enfance	X	
... a une signalétique	X	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... est accessible au Pmr	X	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...)		

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

.....
.....

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
LA ROCHE BLANCHE	Colibri – 173 rue des marronniers	Matinées d'éveil
VAIR SUR LOIRE - ANETZ	L'Ancre – rue de l'Europe	Matinées d'éveil et permanence sur rdv
VAIR SUR LOIRE – ST HERBLON	Salle du Fort – rue du fort	Matinées d'éveil
LA ROCHE BLANCHE	Mairie salle des commissions	Permanence sur rdv
POUILLE LES COTEAUX	Salle de la grotte	Permanence sur rdv
VAIR SUR LOIRE – ST HERBLON	Restaurant scolaire	Permanence sur rdv

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion		X
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule		X

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

.....

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le Relais Petite Enfance du SIVU de l'enfance est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2003.

Les communes couvertes par le relais sont :

ANCENIS-SAINT-GEREON (Ancenis et Saint Géréon commune nouvelle créée en 2019)
VAIR SUR LOIRE (Anetz et Saint Herblon commune nouvelle créée en 2016)
LA ROCHE BLANCHE
POUILLE LES COTEAUX

Les élus souhaitaient créer un service neutre, libre et gratuit. Que ce lieu soit :

- Un lieu ressource à destination des familles et des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ou candidat(e)s à l'agrément et autres professionnels de la petite enfance afin de développer un environnement favorable et une qualité de l'accueil individuel. Le Relais soutient les familles dans les démarches administratives.
- Un lieu de vie, par les matinées d'éveil, les actions collectives, les conférences, les partages d'expériences, d'écoute, de médiation... Le partenariat contribue aussi à animer ce lieu.
- Un lieu de professionnalisation des assistantes maternelles par les actions proposées avec ou sans intervenant. L'incitation au départ en formation continue et à la participation à des cycles d'analyse de la pratique.
- Un lieu de valorisation de l'accueil individuel auprès des assistantes maternelles, des familles et des partenaires.

En 2003, les permanences se font sur la commune d'Ancenis, dans un lieu dédié au sein du parc du Château, proche du centre-ville du mardi matin au samedi midi. Les mercredis sont réservés aux communes d'Anetz, Saint Herblon, La Roche Blanche, Pouillé Les Coteaux en alternance et de manière régulière dans une volonté de proximité avec la population.

En 2004, à la demande des AM de Saint Herblon, les matinées d'éveil démarrent.

En 2006, le relais intègre les locaux dédiés à la Maison de l'Enfance avec l'EAJE.

En 2007, une nouvelle animatrice est embauchée à mi-temps, ce qui permet d'augmenter le nombre de matinées d'éveil. Ces matinées se déroulent sur les différentes communes du SIVU dans la grande salle de la maison de l'enfance et dans les accueils périscolaires des autres communes.

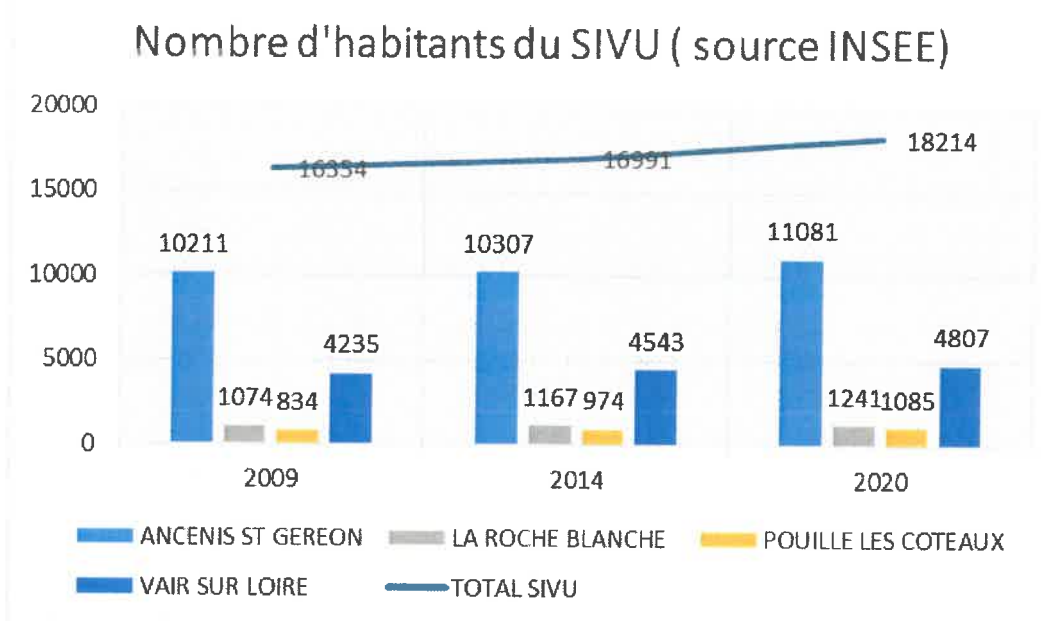
A partir de 2019, le nombre d'accueil et de rendez-vous diminue sur les permanences, après une phase d'observation et l'année 2020 année Covid, les demandes du public évoluent. Il est décidé que l'animatrice aille sur les permanences extérieures en fonction de la demande et sur rendez-vous afin de conserver la proximité.

En 2021, le temps de travail de la seconde animatrice passe à temps plein. Ce qui permet de proposer 4 matinées d'éveil par semaine et répondre à la demande croissante des AM. Aujourd'hui, l'augmentation de la fréquentation sur chaque commune nécessite de réserver les matinées aux AM des communes concernées.

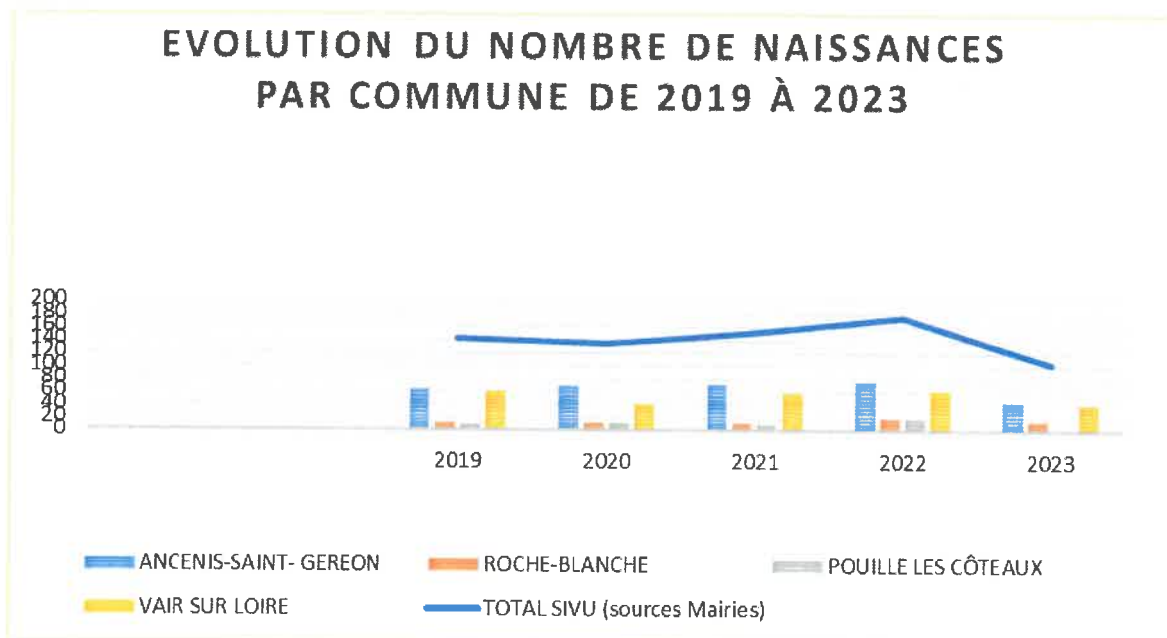
En 2023, le Relais petite enfance devient Guichet unique.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le Relais Petite Enfance couvre 4 communes dont la population est en hausse.



Sur la durée du projet précédent, il y a eu une hausse également des naissances en 2022.



La communication qui a été réalisée depuis la mise en place du Guichet Unique a permis au RPE d'être mieux identifié par les partenaires du territoire et par les familles dans les missions qui lui sont confiées.

Sur le territoire, il existe plusieurs types de modes d'accueil pour les familles :

- 152 AM agréées
- Un Multi-accueil de 30 places
- 5 Micro-crèches privées de 12 places
- Des entreprises proposant de la garde à domicile

Malgré cette diversité d'accueil, certaines familles se retrouvent en difficulté pour trouver un mode d'accueil. Le territoire du SIVU est un bassin d'emploi important, de nombreuses familles habitant sur des communes extérieures au SIVU utilisent des places des modes d'accueil du territoire.

De plus, on observe une baisse des AM en activité sur le territoire du SIVU ou que certaines AM n'utilisent pas la totalité de leurs agréments. Pour pallier une certaine fatigue, quelques AM réduisent également leur temps d'accueil, soit en termes d'heures et /ou en termes de semaines. Il n'est pas rare de voir apparaître des demandes de congés sans solde lors de la signature du contrat.

De plus, le nombre de nouvelles AM n'arrive pas à compenser le nombre de départs.

Les départs peuvent s'expliquer par plusieurs raisons :

- Pendant la période Covid, certaines AM ont souffert d'un manque de reconnaissance et de soutien de la part de certains parents employeurs en particulier sur l'aspect financier.
- Des départs à la retraite
- Des reconversions professionnelles.
- Des déménagements

Face à ce constat, le RPE essaye de développer de nouvelles actions pour pérenniser le nombre de places disponibles ainsi que la qualité de l'accueil individuel. Notamment par des actions de professionnalisation (matinées d'éveil, analyse des pratiques, soirées d'échanges...)

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

Le RPE s'inscrit dans la dynamique de partenariat et de liens constants mis en place entre les différents services du SIVU de l'Enfance et les communes membres du SIVU de l'Enfance mais également dans une logique de territoire dans le cadre de la mise en place de la CTG (convention territoriale globale) au 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, les objectifs du projet éducatif de territoire (PEDT) définis à l'échelle du SIVU de l'Enfance par les élus sont les suivants :

- faciliter la progression et l'implication de chaque enfant, dans le collectif, quels que soient ses besoins,
- construire un climat apaisé d'accueil et de travail pour les professionnels, les enfants et les parents
- favoriser l'ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure : diversité, environnement, culture, sport, alimentation
- établir et entretenir des relations entre professionnels et familles basées sur le partage, la confiance réciproque, la reconnaissance mutuelle

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le SIVU de l'Enfance a les compétences petite enfance, enfance et parentalité.

Il est composé de 21 élus des 4 communes, et organisé en différentes instances, bureau et commissions : technique, admission et appel d'offres.

L'équipe du RPE peut participer à des commissions techniques en fonction des sujets traités dans l'année. Lors des commissions d'admission, une animatrice du RPE est présente, avec le coordinateur, la responsable du Multi-accueil, le directeur de l'ALSH et les élus 3 fois/an.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le Relais Petite Enfance a de nombreux partenaires.

Les partenaires du SIVU de l'enfance :

- le multi-accueil (locaux communs, mutualisation de matériel, guichet unique, projets communs...)
- Accueil du mercredi et ALSH (utilisation du jardin ou de salles, mutualisation de matériel, emprunt du véhicule, projets communs...)
- le collectif de parents Minute papillon (conférence, mise à disposition de locaux ou matériel)
- le LAEP la bulle de Loire (mutualisation de locaux et matériel, mise à disposition d'une animatrice pour les accueils)

Les partenaires du territoire dans le cadre des matinées d'éveil :

- Bibliothèques de la COMPA (les matinées médiathèques RPE/Multi-accueil animées en binôme avec un professionnel de la médiathèque, prêt de livres et proposition de cartes professionnelles aux AM...)
- Le MAT Centre d'Art Contemporain, depuis 2022, le RPE propose, en collaboration avec le Centre, un accès aux AM avec des propositions sensorielles adaptées aux jeunes enfants.
- Les équipements sportifs : des matinées d'éveil peuvent être hors les murs dans des différentes salles.
- La résidence de la Davrays (projet inter-générationnel)

Les autres partenaires du territoire :

- Les RPE du pays d'Ancenis (temps d'harmonisation et ADP, projets communs, mutualisation des coûts...)
- Unité des Modes d'Accueil de la Petite Enfance (réunions d'échanges avec les RPE autour de l'évolution de la législation sur les agréments, réunions d'Informations Pré-Agrément, projets communs...)
- Le relais CAF (projets communs, mise en lien de familles)
- La CAF (travail en réseau avec les RPE du 44, formations)

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>Avant 2022, les informations et les listes de disponibilités des AM sont données aux familles lors des rendez-vous ou envoyées par mail.</p> <p>Fin 2022, un document est créé à destination des familles pour toute demande de recherche d'un mode d'accueil individuel et/ou collectif afin de connaître leurs besoins.</p> <p>Mise en place du Guichet unique en 2023 : un premier rendez-vous est proposé pour chaque famille contactant le RPE pour avoir des informations, afin de présenter les différents modes d'accueil existants sur le territoire via le guide familles du SIVU (réalisé en 2023). Ce rendez-vous permet également de présenter les missions du RPE et donner les différentes informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant l'accueil individuel : les listes des disponibilités des AM du territoire sont transmises aux parents, orientation également vers les sites monenfant.fr et assmatioire- 	<p>Le Relais Petite Enfance et les missions qui lui sont confiées ne sont pas encore bien identifiées par toutes les familles. Les AM n'orientent pas toujours les parents vers le RPE pour qu'ils soient accompagnés dans les démarches administratives.</p> <p>Certaines familles trouvent une AM par le bouche à oreilles ou suite à des recherches sur internet.</p> <p>Lors des premiers rendez-vous avec les parents, le premier choix est souvent le mode d'accueil collectif. Le métier d'AM est peu et/ou mal identifié, les échanges permettent de donner des renseignements sur ces différents modes d'accueil, leurs coûts et les démarches à effectuer.</p> <p>Les échanges avec la directrice du Multi-Accueil et la participation à la commission d'admission trois fois par an, permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'offre et la demande sur le territoire et de connaître la possibilité d'accueil pour les demandes d'accueil urgentes.</p>

<p>atlantique.fr ou encore vers des organismes proposant de la garde à domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant l'accueil collectif : les différents EAJE du territoire sont présentés aux parents, les démarches et leurs coûts. <p>Après le premier rendez-vous, un mail est renvoyé à chaque famille avec les différents liens et documents vus ensemble.</p> <p>L'adresse mail référent famille permet un meilleur suivi des demandes. De plus, après les commissions d'admissions, un courrier est envoyé via cette adresse mail en proposant à la famille (ayant eu une réponse négative) d'être accompagnée pour trouver une autre solution.</p> <p>Un sondage est envoyé aux parents venus en rendez-vous pour savoir si leurs attentes ont été satisfaites en terme d'information et s'ils ont trouvé un mode d'accueil.</p>	<p>Difficultés pour certaines familles à trouver une place, la baisse du nombre d'AM et les demandes des familles extérieures du SIVU accentuent la diminution de l'offre d'accueil sur le territoire.</p> <p>Certaines familles se retrouvent dans l'obligation de prendre un congé parental ou de trouver une solution en intra familial pour l'accueil de leur enfant.</p>
<p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Être identifié comme lieu ressource par tous les acteurs. ➤ Être en veille régulière de l'offre d'accueil du territoire. ➤ Accompagner la parentalité. ➤ Assurer un suivi dans l'accompagnement de la famille dans leurs recherches. 	

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Développer et maintenir le guichet unique :</p> <p>Le RPE est la première porte d'entrée pour la recherche de modes d'accueil</p>	<p>Sites internet à jour (vérifier les informations diffusées sur les sites des différentes communes)</p> <p>Rencontre des instances d'accueil des communes du SIVU pour distribuer le guide famille et présenter les missions du RPE.</p> <p>Communication sur les missions et actions du RPE (bulletins municipaux, réseaux sociaux...)</p> <p>Travail régulier de collaboration avec la responsable du Multi-Accueil</p> <p>Guide familles à disposition dans les différents lieux du territoire</p> <p>Mise à jour et évolution des documents créés (tableaux de suivi, cadre du guichet unique, Fiche de renseignements communes pour l'accueil individuel et/ou collectif)</p>	<p>Le RPE est bien identifié comme lieu ressource par les familles et les partenaires.</p> <p>Les informations diffusées par les partenaires sont bonnes (flyer à jour, coordonnées, jours et horaires d'ouverture...) et les missions connues de tous.</p> <p>Recueil de toutes les demandes</p> <p>Meilleure connaissance de l'offre et de la demande grâce au retour des familles via le sondage (sondage envoyé en juin et en décembre)</p> <p>Accompagner les familles jusqu'à l'aboutissement de leurs recherches</p>	<p>Dans le premier trimestre de chaque nouvelle année.</p> <p>Tout au long du projet</p>	<p>Nombre de rendez-vous guichet unique</p> <p>Sondage à destination des parents pour savoir si la demande a abouti</p> <p>Nombre de demande réceptionnées sur monenfant.fr</p> <p>Nombre de parents ayant trouvés un mode d'accueil</p>
2	<p>Informier et accompagner les familles pour les modes d'accueil individuel</p>	<p>Information donnée lors des RDV guichet unique</p> <p>Transmission des listes de disponibilités des AM du SIVU lors des RDV ou par mail.</p>	<p>Recherches abouties pour les parents</p> <p>Valoriser le métier d'AM et les missions du RPE</p> <p>Meilleure compréhension des parents pour les démarches à faire</p>	<p>Pour toute demande</p> <p>Accompagnement des familles en amont du contrat et jusqu'à sa fin</p>	<p>Le nombre de familles ayant trouvé un mode d'accueil</p> <p>La disponibilité des AM</p>

	Explication du site monenfant.fr lors des RDV guichet unique Explication des démarches à faire en tant que parents employeurs	en tant que futurs parents-employeurs		Retour du sondage de satisfaction envoyé aux parents
3	Informier et accompagner les familles pour les modes d'accueil collectif Information donnée sur l'ensemble des EAJE existants sur le territoire Accompagnement pour la demande d'inscription pour le Multi-Accueil Explication des démarches pour les EAJE privées Contacter les micro-crèches privées pour connaître les places disponibles et les modalités d'inscription	Apporter une information complète auprès des familles lors du RDV des EAJE existants et expliquer les modalités d'inscriptions et le coût pour chaque EAJE	Pour toute demande Prendre contact en juin et décembre	Le nombre de recherche abouties Le nombre de dossier enregistré pour le Multi-Accueil Le nombre de familles ayant trouvé une place en EAJE privé Retour du sondage de satisfaction
4	Mener des projets avec les partenaires du territoire Pérenniser les liens avec les partenaires actuels (Relais CAF, UIMAPE, CPTS, écoles maternelles...) Développer d'autres partenariats (PMI, IME, EPHAD...)	Identification du RPE et de ses missions par tous les partenaires du territoire. Une meilleure connaissance des missions des partenaires par les ARPE pour orienter les familles.	Tout au long du projet	Nombre de projets aboutis Nombre de contact partenaires

5	Création d'un sac de "Bienvenue au SIVU de l'enfance"	<p>Être en lien régulier avec les mairies pour obtenir la liste des naissances et les coordonnées des familles</p> <p>Envoyer l'invitation à chaque nouveau parent pour venir récupérer son sac à la Maison de l'Enfance</p> <p>Créer un tableau de suivi pour avoir la liste des sacs distribués</p> <p>Budget à prévoir pour la réalisation du sac pour chaque année</p> <p>Guide famille et plaquettes des autres services</p>	<p>Le RPE est identifié comme lieu ressource dès la recherche de mode d'accueil.</p> <p>Les familles ont la connaissance de l'ensemble des services du SIVU de l'enfance</p> <p>Transmettre aux familles les actions autour de la parentalité</p>	Janvier 2026	<p>Nombre de familles ayant récupérés le sac</p> <p>Evolution du nombre de RDV au RPE</p>
6	Création d'un support vidéo présentant les services du SIVU	<p>Réalisation et montage d'une vidéo en lien avec le service communication</p> <p>Promotion et diffusion sur les différents canaux de communication</p>	<p>Identification et compréhension des missions des différents services du SIVU</p> <p>Promouvoir les missions du RPE et le métier d'AM</p>	Septembre 2025	<p>Le nombre de vues et de partage de la vidéo</p>
7	Portes ouvertes	<p>Temps de réflexion avec le personnel de la maison de l'enfance (ou SIVU?) pour organiser une matinée porte ouverte un samedi matin</p> <p>Communication sur l'évènement</p> <p>Mobiliser les AM</p>	<p>Promouvoir les missions du RPE</p> <p>Valoriser le métier de l'AM et l'accueil individuel</p>	Mars 2026 (sur la semaine nationale de la petite enfance)	<p>Nombre de visiteurs</p> <p>Nombre de nouvelles demandes de RDV</p>

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>Veille régulière du nombre d'AM inscrites sur le site mon enfant.fr, à ce jour 113 AM sont inscrites sur le site.</p> <p>Afin de favoriser les inscriptions, un sondage a été envoyé pour proposer une aide aux AM pour s'inscrire en 2023.</p> <p>Une présentation du site monenfant.fr est proposée aux parents lors du premier rendez-vous Guichet Unique.</p> <p>Un flyer est donné aux parents après le RDV et le lien internet du site est envoyé dans le mail récapitulant toutes les informations données.</p>	<p>Toutes les AM ne sont pas encore inscrites sur le site monenfant.fr, un accompagnement a pu être réalisé pour certaines, le nombre augmente progressivement. Les disponibilités ne sont pas régulièrement mises à jour.</p> <p>Le site offre aux familles des informations plus complètes concernant les AM en terme d'horaires, de présentation du lieu d'accueil et des activités proposées, ce qui leur permet de croiser les informations avec les listes de disponibilités transmises par le RPE.</p> <p>Pas de demandes en ligne pour le moment, le site qui n'est pas encore connu de toutes les familles lors du premier RDV guichet unique.</p>
<p>Enjeux identifiés :</p> <p>➤ Faire la promotion du site aux familles</p>	

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Valorisation du site internet</p>	<p>Présentation du site lors du premier rendez-vous et distribution de flyers</p> <p>Affichage de communication du site internet</p>	<p>Identification par les parents d'un site ressource d'informations concernant les modes d'accueil</p>	<p>Durée du projet</p>	<p>Nombre de demandes en ligne</p>

		Solliciter les AM à mettre leurs disponibilités à jour régulièrement sur le site Ajouter le lien du site « monenfant.fr » sur les sites des mairies et sur les mails réponses lors des fermetures			
2	Réponses des demandes en ligne	Référencement via la fiche LINF Demandes reçues via le site monenfant.fr	Réponses apportées rapidement aux familles	Durée du projet	Nombre de demandes en lignes

➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Lors du premier trimestre 2022, les élus se sont engagés dans une réflexion pour déterminer des critères d'attribution concernant l'accueil régulier pour les demandes pour le Multi-Accueil.

Suite à cette réflexion, les élus ont souhaité renforcer les missions du RPE en mettant en place le Guichet Unique.

La mise en place du guichet unique vise différents objectifs :

- Simplifier le parcours des familles en les accueillant au sein d'un lieu unique
- Les accompagner dans la construction de leur projet d'accueil
- Apporter aux familles tous les éléments leur permettant de mieux connaître les différents modes d'accueil
- Permettre aux familles d'identifier sur le secteur un « référent familles » pour être accompagné dans leurs recherches
- Proposer aux familles un lieu ressource d'informations et d'orientation vers des services appropriés à leur recherche

**RAPPEL DES ACTION(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE
2023**

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Réflexion et mise en place du guichet unique	<p>Nombreux temps de travail entre le RPE et la responsable du multi-accueil pour réfléchir au cadre du GU, la création de fiches techniques et recenser les besoins en outils.</p> <p>Mise en place de 2 commissions techniques avec les élus, le coordinateur, 1 ARPE et la directrice du multi-accueil pour statuer sur le cadre du GU, les critères d'admission.</p>	Création du GU et bonne mise en place des outils	2022	Mise en place du GU en 2023
2	Création d'un document de demande	<p>Travail entre le RPE et la responsable du multi-accueil pour créer un document de demande pertinent à destination des parents.</p> <p>Réalisation du document et mise à disposition en format papier pour pouvoir le faire remplir aux parents lors du RDV Guichet unique.</p>	Centraliser toutes les informations importantes des parents pour leur demande de place d'accueil individuel ou collectif dans le cadre du guichet unique.	Fin 2022	Questionnaire de satisfaction des parents
3	Création adresse mail référent famille	Demande de création de l'adresse mail auprès du service informatique.	Faciliter le suivi des demandes d'accueil. Simplifier le traitement des mails au sein du RPE.	Courant 2022	Nombre de mail entrants (bonne utilisation de la part des familles)

4	<p>Création d'un guide famille SIVU de l'enfance</p>	<p>Allouer un budget pour la création du guide.</p> <p>Répertorier les informations sur tous les services du SIVU de l'enfance pour créer le guide à destination des familles.</p> <p>Réalisation du guide avec le service communication d'Ancenis- Saint-Géréon.</p> <p>Publication du guide.</p>	<p>Les familles ont accès à un document unique qui regroupe tous les services Petite enfance/ enfance/jeunesse/ numéros utiles des partenaires.</p> <p>Le RPE est mieux identifié par l'ensemble des familles du territoire et les missions sont clairement présentées.</p>	2023	<p>Nombre de guides distribués</p>
5	<p>Communiquer sur la mise en place du GU</p>	<p>Rencontrer les différents partenaires (Relais CAF, UMAPE, écoles maternelles, micro-crèches privées, PMI...) pour présenter les objectifs du GU et la date de mise en place.</p>	<p>Les partenaires communiquent aux familles les coordonnées du RPE en le présentant comme première porte d'entrée pour la recherche de mode d'accueil.</p>	2023-2024	<p>Demande aux familles du vecteur de communication lors du RDV GU.</p> <p>Nombre de contacts entrants pour la recherche de mode d'accueil.</p>

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>RDV Guichet unique en priorité Un RDV est proposé systématiquement aux familles dans le cadre du guichet unique quel que soit le mode d'accueil recherché par les familles.</p> <p>Pour l'accueil individuel, lorsque les familles ne souhaitent pas de RDV, le RPE adresse un questionnaire de demande d'accueil en ligne aux familles. A réception du questionnaire rempli, les listes de disponibilité sont envoyées en fonction des communes.</p> <p>Lorsque la famille est déjà dans le listing et renouvelle une demande de liste, l'envoi se fait directement par mail.</p> <p>Pour diffuser des listes le plus à jour, le RPE prévoit des contacts réguliers avec les AM pour connaître leurs disponibilités (nombre de places, à quelle date et type d'accueil) par différents moyens :</p> <p>Le RPE essaye de faire le suivi des demandes pour savoir si la recherche a abouti.</p> <p>Un accompagnement renforcé est proposé aux parents qui contactent le RPE lors de difficultés à trouver une solution d'accueil. Les familles ont parfois besoin d'une aide pour la mise en lien.</p> <p>Lors de situation d'accueil d'urgence (arrêt d'AM, fin de contrat inopinée...), le RPE peut contacter les AM par mail pour lancer un appel de remplacement d'urgence pour une mise en lien plus rapide. Le travail</p>	<p>Réalité de la faible disponibilité des AM par rapport à la demande et aux besoins identifiés des familles. Les parents doivent parfois composer avec les jours et horaires de l'AM trouvée et chercher un 2ème mode d'accueil (pour le mercredi par exemple).</p> <p>Difficultés du recueil de l'ensemble des disponibilités des AM (minorité).</p> <p>Travail conséquent de récupération des données à jour vu le turn over des enfants chez les AM ou les ruptures de contrat pendant les périodes d'essai.</p> <p>Une AM n'est pas dans l'obligation d'informer le RPE de ses disponibilités.</p> <p>Les AM étant auprès des enfants toute la journée, elles ne sont pas forcément disponibles pour répondre aux nombreuses demandes des familles.</p> <p>Le bouche à oreille fonctionne beaucoup et les familles en recherche ne viennent pas systématiquement vers le RPE.</p> <p>Les familles ne font pas toujours un retour du résultat de leur recherche.</p> <p>Des familles ont des besoins sur des horaires atypiques, auquel il est difficile de répondre.</p>

<p>de collaboration avec le multi-accueil peut aussi permettre une proposition de place d'accueil occasionnel ou d'urgence.</p> <p>Le RPE est visible sur les différents sites des communes du SIVU de l'enfance. Une information monenfant.fr y est également.</p>	
<p><u>Enjeux identifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir une relation de confiance avec les AM pour qu'elles communiquent la mise à jour de leurs disponibilités, leur capacité d'agrément. ➤ Que chaque famille trouve l'AM qui lui correspond et en fasse un retour au RPE. 	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Indicateurs d'évaluation	
1	Mise à jour des listes d'AM	<p>Contacts réguliers aux AM (mail et envoi questionnaires) avec l'anticipation de leurs disponibilités, leurs plages d'accueil (jours, horaires), leurs modalités spécifiques (horaires étendus, accueil d'enfant en situation de handicap, remplacement...)</p> <p>Nouveauté 2025 : les AM transmettent le vecteur qui leur correspond le mieux par rapport à leur quotidien professionnel (téléphone, mail ou SMS).</p> <p>Créer du lien avec les AM pour qu'elles utilisent le RPE comme un vecteur de mise en lien avec les familles, en</p>	<p>Echéances prévisionnelles</p> <p>Actualisation de la liste de disponibilité tous les 2 mois.</p> <p>Envoi du questionnaire de disponibilité 1 fois/an.</p> <p>Tout au long du projet</p>	<p>Nombre d'AM sur les listes.</p> <p>Nombre de contacts d'AM.</p> <p>Nombre de familles qui trouvent une AM via la diffusion des listes.</p>

		informant de leurs disponibilités régulières.			
2	Accompagner les familles dans leur recherche de mode d'accueil	<p>Décrypter le besoin de la famille pour simplifier la recherche.</p> <p>Diffusion de listes de disponibilités des AM à jour</p> <p>Venir en soutien des parents lorsqu'ils ne trouvent pas de solutions</p> <p>Mise en lien renforcée lors de situations d'urgence ou orientation Multi accueil (en accueil d'urgence ou occasionnel)</p> <p>Sondage aux AM</p> <p>Création et mise à jour du tableau</p>	<p>Les familles trouvent un mode d'accueil correspondant à leur recherche</p> <p>La liste des disponibilités des AM est à jour.</p>	<p>Dès qu'il y a une demande</p>	<p>Rencontre des familles en RDV lorsqu'ils deviennent employeurs</p> <p>Retour des familles lorsqu'ils ont trouvé</p>
3	Création d'un listing d'AM pour remplacement ponctuel ou de courte durée		Facilitation des démarches des familles lors de situation d'urgence.	Tout au long du projet	<p>Nombre de listes distribuées.</p> <p>Nombre de recherches abouties.</p>

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>Mise à disposition de différents documents afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités d'employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat de travail et le contrat d'accueil en format papier et format numérique - La Convention Collective (en format numérique seulement) - La documentation CAF, MSA pour les démarches pré-accueil 	<p>RDV fréquents des parents pour les informations législation même s'ils n'ont pas fait appel au RPE pour la recherche de mode d'accueil.</p> <p>Les documents transmis aux parents leurs assurent une base à utiliser qui limite les difficultés administratives.</p> <p>La fiche de calcul est l'exemple qui permet aux employeurs un suivi sûr et un échange, avant la déclaration à Pajemploi, avec l'AM.</p>

<p>La Nouvelle Convention Collective Nationale de 2022 a fait revenir les parents déjà employeurs pour une remise à jour des points cruciaux de législation les concernant.</p> <p>Les entretiens individualisés sont adaptés aux situations et permettent aussi d'orienter vers certains interlocuteurs plus adaptés (une CESF du relais CAF selon la situation...)</p> <p>Une attention particulière est apportée aux parents en difficultés.</p> <p>Certains parents-employeurs viennent vers le RPE pour vérifier les éléments du contrat avant la signature avec l'AM.</p> <p>D'autres parents viennent vers le RPE après des mois voire des années de contrat car ils se rendent compte d'erreurs ou ont des difficultés.</p> <p>Constat d'une utilisation fréquente des sites marchands à la demande des AM pour simplifier les démarches administratives.</p> <p>Certains RDV se font en présence des 2 parties.</p> <p>La fiche de calcul est un outil bien utilisé par les parents.</p> <p>Le RPE est ainsi bien identifié comme lieu ressource.</p>	<p>- La documentation de Pajemploi sur le dispositif Pajemploi + et l'application Pajemploi</p> <p>- La Charte Nationale d'Accueil du jeune enfant qui fait l'inventaire des 10 principes fondamentaux applicables à l'accueil individuel</p> <p>Disponibilité des ARPE pour les parents-employeurs tout au long du contrat de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En proposant un rendez-vous aux familles pour l'explication du contrat de travail et autres démarches administratives - Pour l'aide à la réalisation de la première fiche de calcul (celle-ci est utilisée par tous les RPE de Loire-Atlantique) - Pour la compréhension de la déclaration à Pajemploi qui édite le bulletin de salaire de l'AM - Pour les différents événements législatifs qui jalonnent le contrat pendant l'accueil de l'enfant, (avenants, la procédure de fin de contrat ou toute autre question) <p>Lors des rendez-vous en présentiel, il est également possible de visiter avec les parents la salle de la maison de l'enfance où se déroulent certaines matinées.</p>
<p>Les temps d'harmonisation des pratiques sont nécessaires pour partager sur des situations complexes et se tenir informer des évolutions législatives.</p> <p>Le référent législation du pays d'Ancenis permet au groupe d'ARPE de recevoir des informations ou de les faire remonter aux administrations.</p>	<p>Échanges de connaissances au niveau législatif avec les ARPE du pays d'Ancenis dont l'un d'eux a rejoint la commission législation pour l'harmonisation des réponses apportées au public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par téléphone, par mail ou lors de réunions d'harmonisation des pratiques - Consultation sur l'intranet de la CAF de la documentation travaillée par le groupe législation du département

<ul style="list-style-type: none"> - Contacts réguliers avec les administrations : DREETS, CAF, Pajemploi, Le Particulier-Employeur 	
Participation aux visio-conférences proposées suite à la nouvelle CCN	
Enjeux identifiés :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être bien identifié par les familles comme lieu ressource pour la fonction d'employeur ➤ Transmettre des outils adaptés facilitant les démarches administratives. ➤ Être en veille régulière sur la législation de premier niveau, en maintenant les temps d'harmonisation. 	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Apporter une réponse adaptée sur les démarches administratives aux parents-employeurs</p>	<p>Utiliser et diffuser des supports techniques et administratifs</p> <p>Créer un classeur regroupant tous les documents utiles</p> <p>Être en veille sur les nouveaux outils mis à disposition des employeurs : recherche d'information sur des sites internet et contacts réguliers avec le réseau RPE, la DREETS, FEPEM, Pajemploi...</p> <p>Présenter aux familles les différents outils Pajemploi</p>	<p>Bonne compréhension de la part des usagers des informations transmises</p> <p>Pouvoir transmettre des documents officiels aux parents</p> <p>Être à jour sur les évolutions législatives</p>	<p>Tout au long du projet</p>	<p>Nombre de contacts d'une même famille tout au long du contrat.</p> <p>Nombre de contact entrant pour la fonction d'employeur</p> <p>Retour des familles sur les réponses apportées.</p>

2	<p>Pérenniser la participation des ARPE au groupe d'harmonisation des pratiques</p>	<p>Temps de fermeture au public pour permettre aux ARPE de se rendre aux différentes réunions</p> <p>Prévision du planning annuel des dates de rencontres</p> <p>Préparation des ordres du jour et réalisation des comptes-rendus</p>	<p>Etre à jour sur le premier niveau d'information</p> <p>Échanger sur des cas pratiques</p>	<p>Tout au long du projet (1 fois toutes les 6 semaines).</p>	<p>L'utilisation régulière des comptes-rendus</p> <p>Le nombre de participation aux réunions d'harmonisation et des rencontres supplémentaires lors d'une actualité dense</p> <p>Bilan du réseau</p>
3	<p>Valoriser la mission d'accompagnement de la fonction parent-employeur</p>	<p>Communiquer auprès des AM et des partenaires.</p> <p>Créer un lien de confiance.</p> <p>Communiquer sur les différents outils à disposition des familles, lors du RDV guichet unique.</p>	<p>Les familles se saisissent de cet accompagnement.</p> <p>Les AM orientent les parents vers le RPE.</p> <p>Les partenaires du territoire communiquent sur cette mission spécifique autant que sur celle de recherche de mode d'accueil.</p>	<p>Chaque année tout au long du projet</p>	<p>Nombre de RDV</p> <p>Retour sur le vecteur de communication pour les nouvelles familles utilisatrices.</p>

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>Le Relais Petite Enfance contacte les nouvelles AM ainsi que les nouvelles arrivantes dès qu'il a connaissance de leur présence sur le territoire du SIVU. Les ARPE proposent une rencontre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaissance et évoquer avec elles leur formation, leurs souhaits d'accueil etc - Présenter les missions du RPE - Évoquer les différentes propositions et la manière dont elles peuvent être accompagnées 	<p>Les nouvelles professionnelles ou nouvelles arrivantes sur le territoire acceptent aisément les propositions de rencontres avec le RPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles connaissent le service (celui-ci est présent lors des réunions préalables à l'agrément en Coanimation avec L'Unité Modes d'Accueil Petite Enfance du Pays d'Ancenis). - Les AM qui s'installent après un déménagement ont pu bénéficier de ce service sur leur précédent lieu de résidence. - Certaines AM peuvent être orientées par une collègue voire les parents qui sont demandeurs .
<p>Le RPE informe les AM sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de la législation du travail. La nouvelle convention collective en 2022 a été proposée à toutes sous forme de 5 visioconférences et d'une soirée en présentiel - La transmission de documents officiels : évolution du smic, impôts.. - Les possibilités de départ en formation continue ainsi que la procédure - Une soirée d'information sur le régime de complémentaire retraite et protection sociale 	<p>Malgré les propositions faites, la participation aux soirées en présentiel reste souvent faible.</p> <p>Les participantes sont souvent celles qui fréquentent le RPE pour la plupart des autres actions proposées (matinées d'éveil, activités avec intervenants...).</p> <p>La transmission et la diffusion d'informations restent utiles quel que soit le moyen.</p> <p>Chaque année le RPE propose un catalogue de formations, certaines assistantes maternelles partent systématiquement et demandent à ce que cela soit inscrit dans les contrats. Cela permet une anticipation des parents sur le mode d'accueil de remplacement.</p>

<p>La soirée d'information sur le régime complémentaire retraite et protection sociale a été appréciée. Au vu du nombre d'assistantes maternelles arrivant en fin de carrière, cette action sera à renouveler.</p>	
<p>La communication à distance de 2020 et 2021 a compliqué les relations entre l'Unité Modes d'Accueil Petite Enfance et les RPE. Depuis 2022, les choses sont rentrées dans l'ordre même si des difficultés persistent suite à turn over du service de l'UMAPE.</p>	<p>Partenariat avec l'Unité Modes d'Accueil Petite Enfance, le RPE reste au fait des évolutions des conditions d'agrément, en participant à des réunions à l'UMAPE</p>
<p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer et pérenniser le lien avec les assistantes maternelles ➤ Retrouver une communication régulière et efficace avec l'UMAPE 	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Un temps de rencontre par an avec les RPE du Pays d'Ancenis, l'Unité Modes d'Accueil Petite Enfance et les nouvelles AM agréées pour faire le point sur leur première année d'expérience</p>	<p>Réservation de salle Réunions de préparations Contact régulier par mail et téléphone Communication : affiche, mail, listing d'inscription</p>	<p>100% des nouvelles AM agréées présentes à ces temps d'échanges Un soutien apporté aux AM des deux lieux ressource</p>	<p>2025</p>	<p>Le nombre de personnes présentes Le retour sur le contenu et la pertinence de ces temps d'échanges</p>
2	<p>Participation au RIPA</p>	<p>Elaboration d'un planning Elaboration d'une trame résumant les points à aborder en réunion</p>	<p>Au moins une participation par an</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Le nombre de RIPA avec participation d'un RPE</p>

		Temps d'échange entre intervenants avant et après les réunions			Le nombre de candidates présentes en RIPA du SIVU de l'Enfance Les retours des participants sur le contenu de ces réunions
3	Organiser des soirées d'information sur le métier d'AM en partenariat avec les RPE du pays d'Ancenis	Réunions de préparation Réservation de salle Recherche d'intervenant	Mobilisation des AM Apporter des réponses adaptées à leurs besoins	Une fois par an	Le nombre d'AM participantes Retour des AM dans le questionnaire de satisfaction

➤ **Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
Questionnaire réalisé en 2021 auprès des AM du SIVU pour évaluer : <ul style="list-style-type: none"> - Les AM s'étant déjà inscrites - Les AM ayant besoin d'être accompagnées Une information par mail a été envoyée pour rappeler l'obligation d'inscription ainsi que la possibilité de faire appel : <ul style="list-style-type: none"> - Au RPE pour aider dans la procédure d'inscription - A la Maison France Service - A l'atelier numérique de la bibliothèque d'une des communes 	Très peu de sollicitation des AM suite au questionnaire. Quelques demandes ponctuelles pour une aide informatique car elles n'arrivaient pas à s'inscrire suite à des difficultés de support. Le RPE a dû faire appel à plusieurs reprises à la CAF qui s'est mise en relation directe avec les professionnelles en difficulté. Certaines AM ne comprenaient pas l'objectif de cette demande, ajoutant une démarche supplémentaire. Les personnes inscrites sont généralement celles qui maîtrisent l'informatique, qui sont déjà sur plusieurs autres sites et réseaux sociaux.

<p>A ce jour, 113 AM sont inscrites sur le site monenfant.fr</p>	<p>Certaines AM disent qu'elles n'ont pas besoin du site pour trouver du travail. Depuis 2023 pas de changement significatif du nombre d'inscrits.</p> <p>Les AM n'ont pas le réflexe de mettre leurs disponibilités à jour.</p>
<p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les freins chez les non inscrites et prendre le temps de leur expliquer individuellement l'intérêt de le faire. ➤ Rappeler l'importance de mettre à jour leurs disponibilités sur le site monenfant.fr 	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Contacter individuellement chaque AM pour comprendre les freins à leur inscription</p>	<p>Listing des AM non inscrites</p> <p>Contact soit par téléphone ou en entretien</p> <p>Relance une fois par an par mail pour les non-inscrits</p>	<p>100% d'inscrites</p>	<p>2025</p>	<p>Le nombre d'inscrites sur l'ensemble des assistantes maternelles en activité</p>
2	<p>Accompagner les AM en difficulté face à l'outil informatique</p>	<p>Temps d'appropriation du site et de ses fonctionnalités pour réussir à répondre correctement aux questions des usagers</p>	<p>Toutes les AM ayant sollicitées le RPE ont trouvé une solution pour s'inscrire sur le site</p>	<p>2025</p>	<p>Le nombre de sollicitations</p> <p>Le nombre d'inscriptions sur le site</p>

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>Des temps d'écoute :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par téléphone sur les heures d'ouverture du RPE (soutien professionnel dans l'accompagnement d'un enfant ou dans la relation avec l'employeur) - De façon ponctuelle et courte lors des matinées d'éveil. Dans ce cas, l'ARPE propose un rdv téléphonique en fonction du besoin. 	<p>Les AM ont un réel besoin de se retrouver sur des temps sans enfants. Lors des matinées d'éveil, les échanges sur leurs problématiques professionnelles peuvent prendre de la place.</p> <p>Afin d'éviter ces discussions et pour être totalement disponible aux enfants, il est nécessaire de créer des espaces adaptés sur du temps hors présence enfants.</p> <p>Les temps d'écoute se font beaucoup par téléphone, notamment au moment des siestes des enfants ou à la fin de leurs accueils.</p>
<p>Proposition de temps d'Analyse des pratiques :</p> <p>→ Depuis 2023, 6 séances pour 10 AM/an</p>	<p>Les groupes complets de séances d'ADP depuis le démarrage en 2023 montrent la nécessité de pérenniser ces espaces d'échanges.</p>
<p>Des soirées d'information du RPE :</p> <p>→ 2022 : 1 soirée de rentrée. Participation de 9 AM → 2023 : 1 soirée de rentrée. Participation de 16 AM → 2024 : 1 soirée galette. Participation de 21 AM 1 soirée de rentrée. Participation de 18AM</p>	<p>Pour certaines, leur grande amplitude horaire de travail ou leur difficulté de mobilité est un frein à leur participation.</p> <p>A chaque réunion, le Power Point diffusé est ensuite envoyé à l'ensemble des AM du SIVU.</p>
<p>Des soirées d'échanges :</p> <p>→ 2023 : Une soirée d'échanges (en partenariat avec l'UMAPE et les RPE du pays d'Anceis) et une soirée bricolage proposée par les ARPE (9 AM). → 2024 : 3 soirées d'échanges (10 AM) pour discuter autour des pratiques.</p>	<p>Certaines sont prêtes à s'engager sur des temps sans enfants non rémunérés tant le besoin est nécessaire.</p> <p>Leur métier les rend isolées dans leurs pratiques. En l'absence de travail d'équipe, elles ont besoin d'échanger avec les ARPE ou avec leurs pairs, d'autant plus lors de situations complexes.</p>

<p>Pour s'adapter au mieux à leur demande, des questionnaires peuvent leur être envoyés afin de cibler les thèmes à aborder lors des soirées.</p>	
<p>Des projets (changement d'ambiance) menés avec les AM:</p> <p>Le RPE propose à un groupe d'AM volontaires de s'engager dans un projet d'aménagement de la salle de la maison de l'enfance (décoration + activités éducatives). Le groupe, encadré par une ARPE, travaille autour de ce projet sur plusieurs soirées (réflexion/confection/installation).</p> <p>→ 2021 : Noël blanc. Participation de → 2022 : Afrique → 2023 : La Mer → 2024 : pas suffisamment de volontaires pour constituer un groupe.</p>	<p>Ce projet donne l'occasion aux AM de se retrouver pour échanger entre pairs sans la présence des enfants. Cela permet de mettre en place un travail d'équipe, de la réflexion commune autour d'un thème.</p> <p>Les temps de préparation sont l'occasion d'échanger sur les pratiques, sur les propositions qu'elles peuvent faire aux enfants et sur l'aménagement de l'espace.</p> <p>Ces temps demandent un investissement des AM qui sont organisées en dehors de leur journée de travail et sont des temps non rémunérés.</p>
<p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des actions qui correspondent à leurs disponibilités horaires et leurs attentes. ➤ Réussir à atteindre toutes les AM du secteur. 	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Soirée de rentrée et galette des rois	Mobilisation de l'équipe du RPE Planifier les dates et les lieux chaque année	Avoir une fréquentation importante d'AM et d'élus Proposer des soirées conviviales pour présenter les actions du RPE	2 moments phares chaque année	Nombre d'inscriptions aux soirées Retour dans les questionnaires de satisfaction

		<p>Anticiper la réservation de salle sur le secteur SIVU de l'enfance</p> <p>Allouer un budget alimentation pour proposer un moment convivial à chaque soirée</p> <p>Préparer et envoyer les invitations</p> <p>Recenser les inscriptions et vérifier les présences.</p>	<p>Permettre aux AM de se rencontrer, vu l'étendue du secteur</p>		
<p>2</p> <p>Soirées d'échanges</p>	<p>Mobiliser une ARPE</p> <p>Planifier les dates à l'année à raison de 2 à 4 soirées.</p> <p>Réserver la salle dans les différentes communes du territoire.</p> <p>Choisir un thème grâce aux retours des AM ou des besoins identifiés.</p>	<p>Mobiliser un groupe suffisant à chaque soirée.</p> <p>Proposer des temps spécifiques d'échange hors du temps avec les enfants.</p> <p>Permettre aux AM de sortir de leur isolement, partager autour de leurs pratiques.</p>	<p>Tout au long du projet</p>	<p>Participation des AM</p> <p>Retour dans les questionnaires de satisfaction</p>	

3	<p>Pérenniser les groupes d'ADP</p>	<p>Prévoir un budget pour financer un intervenant</p> <p>Trouver un intervenant</p> <p>Développer la communication pour mobiliser un nombre suffisant d'AM</p>	<p>Avoir des groupes toujours complets</p> <p>Répondre aux besoins d'échanges des AM</p>	6 séances par an	<p>Participation des AM</p> <p>Retour dans les questionnaires de satisfaction</p> <p>Retour de l'intervenante sur la motivation et l'implication des AM</p>
4	<p>Permanence téléphonique :</p> <p>créer des créneaux d'écoute à destination des AM pour du soutien professionnel, leur permettre de déposer leurs difficultés lorsqu'elles ne peuvent pas se déplacer en soirée d'échange ou ADP.</p>	<p>Engager une réflexion d'équipe sur la pertinence du créneau à privilégier, la fréquence</p> <p>Créer un sondage à destination des AM pour collecter leur avis sur la mise en place d'une permanence</p> <p>Faire une campagne de communication sur cette nouvelle action</p> <p>Mobiliser une ARPE d'astreinte pour la permanence</p>	<p>Avoir un créneau de permanence bien identifié par les AM</p> <p>Répondre aux besoins de soutien et d'accompagnement</p> <p>Proposer une plage horaire qui correspond à leurs attentes</p> <p>Aider les AM à sortir de l'isolement</p>	Courant 2025	<p>Nombre d'AM différentes qui utilisent la permanence</p> <p>Le nombre d'appels à l'année.</p> <p>Le profil des AM utilisatrices.</p> <p>Retour dans les questionnaires de satisfaction.</p>

5	<p>Création d'un système de mise en lien pour du covoiturage : permettre aux AM qui n'ont pas de moyen de locomotion ou qui ne sont pas à l'aise pour conduire en dehors de leur secteur d'être mise en lien avec des AM qui acceptent de covoiturer.</p>	<p>Réfléchir et rechercher un système adapté de mise en lien entre les AM pour du covoiturage</p> <p>Cibler un système de mise en lien gratuit qui ne mobilise pas les ARPE</p> <p>Envoi de la mise en lien à chaque soirée organisée.</p>	<p>Les AM qui ne participent pas aux soirées à cause d'un problème de mobilité peuvent en profiter.</p> <p>Les AM se déplacent aux soirées quel que soit le lieu d'organisation.</p>	Début 2025	<p>Les AM sont nombreuses à utiliser le système.</p> <p>Connaître le rapport offre et demande</p> <p>Retour dans les questionnaires de satisfaction</p>
---	---	--	--	------------	---

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des matinées d'éveil

DIAGNOSTIC / BILAN

Etat des lieux	Constat
<p>Matinées d'éveil proposées par les ARPE : Depuis 2021, 4 matinées d'éveil sont proposées par semaine hors vacances scolaires. Nombre de matinées d'éveil proposés par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 2021 : 101 pour 62 AM et 182 enfants → 2022 : 91 pour 67 AM et 195 enfants → 2023 : 120 pour 87 AM et 197 enfants → 2024 : 90 pour 70 AM et 150 enfants (en attente des stat. de l'année complète) <p>Les matinées sont planifiées à l'année avec un roulement sur les 4 communes et les ARPE se partagent l'organisation. Les AM doivent s'inscrire pour y participer.</p> <p>Pour que les AM aient accès aux mêmes propositions sur les différentes communes, un calendrier avec différents thèmes est programmé pour l'année (motricité, activités ludiques apaisantes, manipulation, créativité...)</p>	<p>De janvier 2022 à février 2022, les matinées d'éveil se sont arrêtées pour des raisons de Covid d'où le différentiel par rapport à 2021 et 2023.</p> <p>En 2022, la charte de déroulement des matinées d'éveil est retravaillée pour préciser les postures professionnelles à adopter.</p> <p>Des modifications de salles mises à disposition à Saint-Herblon et Anetz sont apparues. La salle de Saint-Herblon ne bénéficie pas d'espace extérieur immédiatement accessible et sécurisé.</p> <p>Afin de réduire les contraintes liées à la manutention, du matériel supplémentaire est acheté et stocké dans les différents espaces dédiés.</p> <p>Le nombre d'AM et d'enfants participants a augmenté sur l'ensemble des communes depuis 2022. Les AM participantes sont souvent les mêmes. Pour autant, la diversité grandissante des propositions permet de voir des AM, n'étant jamais venues auparavant.</p>

<p>Certaines matinées se sont également vécues hors les murs dans des équipements sportifs comme la salle Pieds et Poings adaptés aux ateliers ludiques apaisants.</p> <p>A Ancenis-Saint-Géréon, des matinées d'éveil peuvent être partagées avec le Multi-accueil.</p> <p>Les AM peuvent être sollicitées pour apporter certains outils qu'elles utilisent à leur domicile.</p> <p>Des compléments d'informations pédagogiques, outils éducatifs ou références littéraires peuvent être transmis à l'issue de la matinée.</p> <p>Pour clôturer l'année civile et scolaire, des matinées festives sont proposées en juin et Décembre.</p>	<p>Depuis 2023, des listes d'attente sont nécessaires pour réguler la fréquentation et permettre une participation régulière de chacune.</p> <p>De plus, depuis 2024, pour une qualité des matinées d'éveil, le nombre d'enfants participants est aujourd'hui entre 12 et 14 ou 5 AM maximum.</p> <p>Les AM sont satisfaites d'avoir des propositions variées lors des matinées, qu'elles peuvent utiliser à leur domicile ou leur apporter de nouvelles idées.</p> <p>Les moments diversifiés permettent aussi aux ARPE de transmettre des acquis reçus lors de formations (Caf, Cnft...).)</p> <p>Le roulement des matinées sur les 4 communes et la fréquentation croissante fait que certaines AM ne peuvent participer qu'à 1 matinée/mois.</p> <p>Le RPE est aussi reconnu comme un lieu de professionnalisation. Ces matinées d'éveil sont l'occasion de partage de pratiques éducatives entre pairs ou avec l'ARPE ou encore avec les professionnels du Multi-accueil.</p>
<p>Matinées d'éveil en accès libre</p> <p>Les AM du SIVU accèdent librement à un espace adapté, sans la présence des ARPE dans la salle de la Maison de l'enfance.</p> <p>Les AM et les enfants profitent d'un espace décoré et de propositions éducatives pensés autour d'un thème, fil conducteur.</p> <p>L'aménagement est pensé par l'équipe de la Maison de l'Enfance ou par un groupe d'AM (projet changement d'ambiance).</p> <p>Ces matinées se font sur inscription. Elles ont lieu sur une période donnée (2 ou 3 semaines) à raison de plusieurs jours par semaine. Un créneau de 2 heures est ouvert.</p>	<p>Bonne participation des AM à cette proposition, de nombreux retours positifs sur le sondage de satisfaction.</p> <p>Ces matinées permettent de nouvelles rencontres entre AM et de leur proposer des matinées supplémentaires, de diversifier les propositions et donner accès aux professionnelles à un espace adapté, pensé, sans les contraintes du domicile.</p> <p>Ouvrir plus souvent les portes de la maison de l'enfance pour garder le lien.</p>

<p>Matinées d'éveil avec intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> → Deux cycles (3 matinées) <i>Mouvement et Musique</i> pour les AM avec la participation d'une Psychomotricienne et d'une intervenante Musique (2021 et 2022). → Des matinées d'éveil <i>Sable Magique</i> pour les AM avec la participation d'une Animatrice de la Compa (2021). → Des <i>balades contées</i> en collaboration avec une intervenante Musique et une professionnelle du Multi-Accueil. (2021 à 2023). → L'installation d'une <i>Ferme pédagogique</i> à la Maison de l'enfance le temps d'une journée (2021). → Des <i>siestes musicales</i> créent par des AM avec un intervenant musique (2021). → Des <i>matinées médiathèque</i> une fois par mois pour le secteur Ancenis Saint Géréon. (depuis 2017) → Une à deux visites par an à la <i>Chapelle des Ursulines</i> (Centre d'art contemporain) (depuis 2022) → Deux sorties à la <i>ferme</i> (2022) → Des <i>Spectacles</i> de fin d'année (depuis 2022) → Des cycles (2 séances) <i>balades nature</i> (depuis 2023) → Des cycles (3 matinées) <i>d'éveil en forêt</i> (depuis 2023) → Des cycles (3 matinées) <i>d'éveil musical</i> (depuis 2023) → Des cycles (3 séances) <i>d'éveil psychomoteur</i> (2024) → Un <i>Spectacle Fil Enchanté</i> (2024) → Des <i>matinées intergénérationnelles</i> avec la Résidence de la Davrays → Un cycle <i>Livre et Langage</i> aux Bibliothèques de Vair sur Loire 	<p>De nouvelles propositions apparaissent selon les années, certaines en extérieur (ferme pédagogique, balades contées, ateliers nature, visites aux musées...) et elles ont toutes affichées complet, d'où leur reconduction.</p> <p>Toutes les propositions ne sont pas systématiques sur les 4 communes chaque année. Elles tournent afin de permettre l'accès de toutes les AM selon leurs disponibilités. Certaines propositions ne sont pas itinérantes (Musée, projet intergénérationnel) mais ces projets sont proposés malgré tout à l'ensemble des AM du territoire du SIVU et les participantes viennent de toutes les communes.</p> <p>Une réflexion se fait en amont avec les intervenants sur la conduite des matinées et la manière d'impliquer activement les AM.</p> <p>Les bilans sont aussi nécessaires, ils permettent le réajustement des pratiques et des positionnements des intervenants ainsi que des ARPE.</p>
<p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des matinées d'éveil adaptées au développement du jeune enfant en lien avec les principes de la charte d'accueil du jeune enfant. ➤ Utiliser ces temps de matinées pour favoriser la professionnalisation des AM. ➤ Créer et pérenniser le lien avec les AM 	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Matinées d'éveil avec les ARPE</p> <p>Pérenniser l'existant et continuer de développer de nouvelles idées</p>	<p>Établir un calendrier sur l'année des dates et des propositions (motricité, créativité, manipulation...)</p> <p>Gestion des inscriptions</p> <p>Récupération de matériel simple (carton, boîtes...) avec la participation des assistantes maternelles</p> <p>Temps d'échange avec les assistantes maternelles</p>	<p>Participation active des AM durant la matinée</p> <p>Proposer des temps de professionnalisation aux AM</p>	<p>Tout au long du projet</p>	<p>Le nombre d'AM participantes</p> <p>Le retour des AM sur la pertinence des ateliers via le sondage de satisfaction</p> <p>La qualité des échanges entre professionnelles après les séances sur ce qui a été observé</p>
2	<p>Matinées d'éveil avec intervenants</p>	<p>Recherche d'intervenants parfois par le biais des réseaux ou partenariat avec les acteurs locaux</p> <p>Temps de concertation, de préparation avec l'intervenant et un temps pour le bilan en fin de séance</p> <p>Préparation des invitations, recherche de salles et de matériels</p> <p>Temps d'échanges avec les AM concernant leur positionnement professionnel durant la séance.</p> <p>Recherches et transferts des outils et liens par les animatrices du RPE</p>	<p>Séances complètes et reconduites sur plusieurs années afin qu'un maximum de professionnelles puissent y participer.</p> <p>Participer à l'éveil culturel des jeunes enfants</p> <p>Diversifier les propositions</p> <p>Appropriation du contenu des AM à leur domicile</p>	<p>Plusieurs séances tous les ans toute la durée du projet</p>	<p>Le nombre d'AM participantes</p> <p>Le retour des AM sur la pertinence des matinées via le sondage de satisfaction</p>

3	<p>Matinées en accès libre</p>	<p>Temps de réflexion et de préparation en fonction du thème choisi (proposition, inscription et réunions)</p> <p>Communiquer auprès des AM (invitation à participer au projet, inscriptions, rappel du cadre de ces matinées...)</p> <p>Aménagement de l'espace</p> <p>Gestion des inscriptions</p> <p>Réserver la salle sur plusieurs semaines</p>	<p>Augmenter et diversifier les propositions de matinées d'éveil</p> <p>Rencontrer de nouvelles AM ne participants pas aux matinées d'éveil</p>	<p>Deux fois par an, sur une période donnée (2 ou 3 semaines) à raison de plusieurs jours par semaine. Un créneau de 2 heures est ouvert.</p>	<p>Le nombre d'AM et d'enfants présents à chaque atelier.</p> <p>Le sondage de satisfaction</p> <p>La constitution d'un groupe et la stabilité du groupe dans les différentes étapes de la réflexion et de la réalisation.</p>
---	---------------------------------------	--	---	---	--

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :** Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Plusieurs AM se sont retrouvées en difficultés et se sont questionnées sur l'accompagnement de l'enfant et sa famille au quotidien, notamment face au changement des pratiques éducatives des familles.

Suite aux difficultés énoncées, un premier cycle de 6 séances d'analyse des pratiques a été proposé à 10 AM en 2023.

Suite au retour positif du premier groupe, une autre session a pu être proposée en 2024 pour 10 AM

RAPPEL DES ACTION(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE 2023

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise en place d'un cycle de 6 séances d'ADP	Recherche d'un intervenant ayant une connaissance du métier de l'AM Définir un planning des séances avec l'intervenant, les horaires et trouver un lieu adapté Communiquer sur les objectifs de ces temps d'ADP auprès des AM	Participation minimale de 8 AM	6 séances par année la durée du projet	La régularité des participations Sondage de satisfaction auprès des AM

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>Création d'un catalogue de formation : Chaque année, un catalogue de formations continues est proposé aux AM. Ce calendrier est élaboré en partenariat avec les autres RPE du Pays d'Ancenis. Recensement de leurs souhaits et envies au cours de l'année soit lors des matinées d'éveil, ou au cours d'échanges par téléphone/mail ou par le biais du sondage envoyé au AM fin juin pour l'année suivante.</p> <p>Le nombre d'AM partant en formation reste faible :</p> <p>→ En 2021 : 8 départs → En 2022 : 10 départs → En 2023 : 20 départs → En 2024 : en attente des chiffres</p> <p>Des conférences sont proposées chaque année à destination des AM et des parents. Elles sont organisées en partenariat avec les autres RPE du Pays d'Ancenis.</p> <p>→ En 2021 : <i>Comment agir et réagir face au comportement alimentaire du jeune enfant ?</i> 5 AM et 3 parents Partir en formation pourquoi pas ? 8 AM et 4 parents <i>La communication et le langage chez l'enfant</i>, participation de 14 AM et 13 parents <i>Les saveurs et les 5 sens, participation</i>, de 6 AM et 11 parents → En 2022 : <i>Il n'obéit pas, comment faire rimer autorité et bienveillance ?</i> Participation de 22 AM et 34 parents</p>	<p>Plusieurs raisons peuvent expliquer les difficultés pour partir en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles ne veulent pas partir en semaine pour ne pas mettre en difficulté les familles - Ne souhaitent pas se former, n'en ressentent pas le besoin - Les annulations, via les organismes de formation ou par IPERIA, ont pu décourager certaines AM - Elles ne sont pas toutes bien informées sur les droits et démarches à effectuer pour partir en formation. - La lourdeur des démarches administratives <p>Une hausse des formations peut s'expliquer, par l'offre de formations à distance, qui semble convenir aux AM qui refusent de partir en semaine.</p> <p>Le travail en partenariat avec les RPE du pays d'Ancenis permet de mutualiser les moyens et facilite l'organisation pour la mise en place de deux conférences par an.</p> <p>Les conférences sont organisées sur le pays d'Ancenis, le lieu retenu peut parfois être éloigné du domicile de certaines AM et les décourager à faire le déplacement.</p> <p>Les inscriptions restent assez aléatoires en fonction du lieu, du jour ou du sujet.</p>

<p><i>La nouvelle convention collective.</i> Participation de 11 AM et 9 parents participants</p> <p>Protection sociale et retraite de l'AM. Participation de 15 AM</p> <p>→ En 2023 : <i>De la difficulté de s'occuper d'enfants.</i> Participation de 8 AM et 3 parents</p> <p>→ En 2024 : <i>Le sommeil de l'enfant.</i> Participation de 4 AM et 9 parents</p>	
<p>En partenariat avec l'UMAPE et le réseau des RPE du pays d'Ancenis :</p> <p>→ En 2021, un <i>forum</i> a été organisé à destination des AM proposant une conférence sur le thème des émotions, des travaux d'échanges. Participation de 27 AM participantes</p> <p>→ En 2023, une <i>soirée d'échanges</i>, évoquant les démarches dans le cadre d'un renouvellement d'agrément et un temps d'échange autour du premier entretien et des transmissions. Participation de 18 AM participantes</p>	<p>Le forum avait été proposé un samedi matin, la mobilisation des AM avait été plus importante que la soirée proposée en semaine.</p> <p>Ces soirées permettent de mettre en avant le travail partenarial entre l'UMAPE et le RPE aux AM et de rencontrer des AM qui ne fréquentent pas le RPE habituellement.</p>
<p>Des soirées de sensibilisation en amont ou après les cycles proposés lors des matinées d'éveil avec les intervenants, à destination des AM et des parents des enfants participant.</p> <p>→ En 2022 : Soirée de présentation du cycle <i>Mouvement et musique</i>, participation de 11 AM et 12 parents</p> <p>→ En 2024 : Soirée de présentation du cycle <i>Éveil psychomoteur</i>, participation de 5 AM</p>	<p>Cette soirée permet de transmettre aux AM et aux parents les objectifs du cycle et de donner des informations théoriques.</p> <p>De plus, la présence du parent lors de cette soirée permet de valoriser le métier de l'AM et favorise par la suite les échanges parents-AM.</p> <p>La mobilisation des AM et des parents reste parfois compliquée en soirée.</p>
<p>Transmission d'informations régulières aux AM, par mail ou lors des matinées pour des actions réalisées par des partenaires du territoire (Conférence, salon des AM...)</p> <p><u>Enjeux identifiés</u> :</p>	<p>Certaines AM sont en demande pour recevoir ces informations, elles sont parfois prêtes à se déplacer hors du pays d'Ancenis si le sujet répond à leurs besoins ou si elles souhaitent rencontrer l'intervenant .</p>
<p>➤ Encourager le départ en formation, en proposant des formations adaptées, proche de leur domicile, en semaine ou le samedi.</p> <p>➤ Communiquer sur le droit à la formation continue, auprès des AM et des parents.</p>	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Favoriser les départs en formation	<p>Elaborer un calendrier avec les autres RPE en partenariat avec les organismes de formation</p> <p>Fichier Excel partagé pour la mise en commun des inscriptions</p> <p>Communication du nouveau catalogue avec un flyer envoyé par mail à toutes les AM</p> <p>Créer un outil pour favoriser le covoiturage</p> <p>Création d'un questionnaire en ligne à destination des AM pour connaître leurs souhaits de formation</p>	<p>Augmenter les départs en formation</p> <p>Réussir à avoir minimum 8 AM sur chaque session proposée</p>	Catalogue préparé en septembre pour l'année suivante	<p>Nombre de session organisée</p> <p>Nombre d'AM participantes</p>
2	Créer un support de communication continue	<p>Création d'un Padlet et/ou d'un journal trimestriel pour transmettre les actualités du RPE, des idées d'activités, des infos sur le statut d'AM...</p> <p>Partage et mise à disposition d'articles professionnels</p>	<p>Transmettre les informations du RPE via différents canaux : mail, journal ou padlet</p> <p>Augmenter la participation des AM aux actions proposées par le RPE</p>	<p>2026</p> <p>Tout au long du projet</p>	<p>Le nombre des participations aux actions proposées par le RPE</p> <p>Le nombre de connexion sur le padlet</p>
3	Organiser une journée pédagogique	<p>Temps de de réflexion pour la construction de cette journée</p> <p>Planification de l'organisation générale</p>	<p>Permettre aux AM de participer à un temps de réflexion collectif comme tous les professionnels de la petite enfance.</p>	2027	<p>Nombre de participation</p> <p>Retour sur les questionnaires de satisfaction</p>

		<p>Réflexion sur la solution alternative d'accueil pour les familles pour rendre disponible l'AM</p> <p>Communication</p>	<p>Créer du lien, une cohésion entre AM et avec les ARPE</p> <p>Tendre vers une cohérence des pratiques</p>		
<p>4</p>	<p>Diversifier la proposition des formations continues</p>	<p>Développer de nouveaux partenariats avec les organismes de formations à distance</p> <p>Sondage à destination des AM pour connaître leurs besoins en formation</p> <p>Mettre à disposition des AM la salle de la MDE pour une formation organisée à leur initiative</p>	<p>Favoriser le départ des AM ne souhaitant pas partir en formation en présentiel</p> <p>Répondre aux besoins réels des AM</p>	<p>2025</p>	<p>Nombre de départs en formation à distance</p> <p>Réponse au sondage</p>

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat
<p>Participation aux RIPA : En lien avec l'UMAPE, les ARPE du pays d'Ancenis participent à tour de rôle aux RIPA organisées pour faire connaître les missions du RPE ; montrer que les AM sont accompagnés, qu'elles peuvent participer à des matinées d'éveil...</p> <p>Après la période Covid, 2020,2021. où les rencontres se sont déroulées en distanciel, les rencontres ont pu reprendre leur cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 2021 : 7 candidates- 2 agréés → 2022 : 9 candidates- 2 agréés → 2023 : 8 candidates- 1 agréé → 2024: 4 agréés (en attente du nombre de candidates RIPA par l'UMAPE) <p>Communication : Le RPE diffuse tous les événements, les actualités sur la page facebook du SIVU de l'enfance. Des articles sont également écrits de façon ponctuelle dans le bulletin municipal de la ville d'Ancenis-Saint-Géréon ou sur les autres communes du SIVU.</p>	<p>Le nombre d'AM sur le territoire du SIVU de l'enfance ne cesse de diminuer. De plus, la moyenne d'âge des AM est de 49 ans.</p> <p>Il y a eu beaucoup d'arrêt d'activité depuis la crise sanitaire du COVID et les départs à la retraite ou les arrêts sont importants.</p> <p>Peu de candidats à l'agrément chaque année. Le métier est encore trop souvent dévalorisé au profit de l'accueil collectif.</p> <p>Les obligations d'aménagement du domicile et la conciliation vie personnelle et professionnelle sont un frein à l'augmentation du nombre d'AM.</p> <p>La promotion du métier d'AM est difficile à réaliser.</p>
<p>Des ateliers parents-enfants sont proposés à l'issue des cycles d'ateliers avec intervenants, vécus en amont par les AM et les enfants qu'elles accueillent.</p> <ul style="list-style-type: none"> → 2021 : <ul style="list-style-type: none"> - 2 matinées <i>Mouvement et musique</i>. Participation de 12 parents et 24 enfants → 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - 1 soirée <i>lecture avec la médiathèque</i>. Participation 7 parents et 8 enfants 	<p>Cela permet aux parents qui ont ou non une AM de découvrir les actions qui leur sont proposées et auxquelles elles participent.</p> <p>Cela change les regards sur le métier de l'AM et l'accueil individuel.</p> <p>La fréquentation est importante sur ces propositions, les familles sont en demande de vivre un moment privilégié avec leurs enfants.</p>

<p>→ 2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une soirée lecture avec la médiathèque. Participation de 13 parents et 14 enfants. - Une balade nature. Participation de 9 parents et 8 enfants - Une séance d'éveil musical. Participation de 13 parents et 10 enfants - Deux séances de d'éveil psychomoteur. Participation de 12 familles et 12 enfants 	<p>Les projets de changement d'ambiance.</p> <p>A la fin de ces projets, les AM volontaires proposent aux familles de venir récupérer les enfants dans la salle aménagée de la maison de l'enfance pour partager le projet aux parents.</p> <p>→ 2022 : Soirée changement d'aménagement <i>Afrique</i>. Participation de 40 parents</p> <p>→ 2023 : Soirée changement d'aménagement <i>Mer</i>. Participation de 30 parents et 8 AM</p> <p>De plus, ce projet d'aménagement est exposé aux familles utilisatrices du LAEP, puisque l'utilisation de la salle est mutualisée.</p>	<p>Les projets de changement d'ambiance menés avec les AM permettent de valoriser leur métier et leur investissement dans le cadre de ce projet.</p> <p>Les parents ont répondu présents à cette invitation, ils ont pris le temps d'échanger et de partager avec leur AM et les ARPE sur ce projet.</p>
<p>Enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le RPE trouve des canaux, des axes pour faire la promotion du métier. ➤ Le RPE met en place des actions pour valoriser l'accueil individuel, trouver de nouveaux candidats. 		

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Offrir un sac de Bienvenue aux nouvelles AM	<p>Un budget pour l'achat de sac en tissu</p> <p>Réflexion sur le contenu du sac et la façon dont le RPE communique sur cette action</p> <p>Envoyer l'invitation à chaque nouvelle AM pour venir récupérer son sac à la Maison de l'Enfance</p> <p>Créer un tableau de suivi pour avoir la liste des sacs distribués</p> <p>Guide famille et plaquettes des autres services</p>	Rencontrer et créer du lien avec les nouvelles AM	<p>Septembre 2025</p> <p>Tout au long du projet</p>	<p>Le nombre de sac distribués</p> <p>Le nombre de contact avec les AM</p> <p>Le nombre de participations d'AM différentes aux actions proposées par le RPE</p>
2	Engager des actions de promotion du métier : Le RPE engage des partenariats avec des lycées professionnels, des centres de formation, des UFA, France travail sur le territoire du SIVU.	<p>Identification des différents partenaires pertinents pour la promotion du métier d'AM</p> <p>Contact et rencontre des partenaires retenus</p> <p>Mobiliser des AM volontaires pour accepter de présenter leur métier aux lycéens, candidats en reconversion, futurs pros CAP AEPE...</p>	<p>Un partenariat se met en place avec plusieurs établissements ou organismes.</p> <p>Les rencontres permettent à des jeunes, des personnes en reconversion ou futurs CAP AEPE</p>	2025	Le nombre d'inscrits aux RIPA du secteur SIVU de l'enfance.

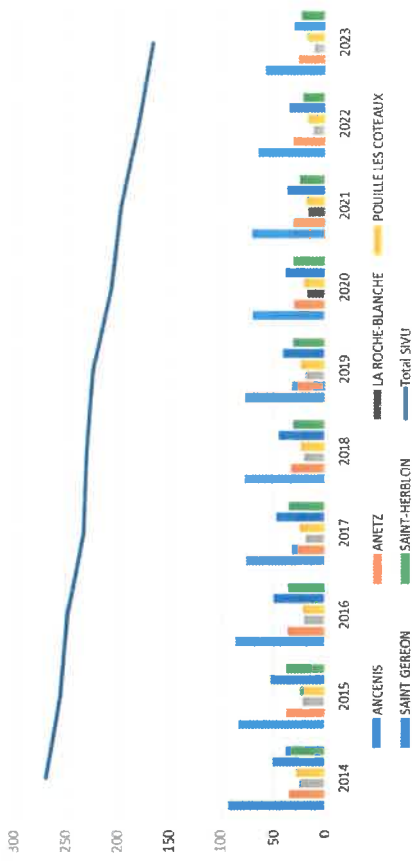
		Établir une planification des rencontres.	de s'intéresser au métier et de s'inscrire à une RIPA.		
3	Participer à l'organisation d'un forum des métiers de la petite enfance sur un territoire étendu.	Réfléchir à l'organisation d'un forum des métiers de la petite enfance sur le territoire COMPA avec la collaboration des différents acteurs (notamment en lien avec les travaux de réflexion CTG) : les différents services SIVU de l'enfance, le réseau des RPE du pays d'Ancenis, les partenaires de l'emploi, les lycées, les coordinateurs enfance-jeunesse, les centres de formation partenaires (ARIFTS, CEMEA...), l'UMAPE, la CAF...	Promouvoir le métier d'AM Susciter des vocations pour les métiers de la Petite Enfance	2026	Le nombre d'inscrits aux RIPA du secteur SIVU de l'enfance Le nombre d'appels ou de RDV de futurs candidats
4	Pérenniser la présence d'un ARPE aux RIPA.	Communication autour de l'évènement Organisation (date, lieu et professionnels présents) Elaboration d'un planning avec l'UMAPE Elaboration d'une trame résumant les points à aborder en réunion	Valoriser les missions du RPE pour les futurs candidats Être au courant des informations transmises par	Participation à une RIPA par an	Sollicitation des AM dès leur agrément obtenu

	<p>Temps d'échange entre intervenants avant et après les réunions</p> <p>Mise à disposition du guide familles</p> <p>Recherche d'un photographe</p> <p>Réflexion sur l'organisation, l'installation et l'itinérance de l'exposition sur le pays d'Ancenis</p> <p>Mutualisation des moyens</p> <p>Communication (AM, réseaux, presse...)</p> <p>Constituer un groupe d'AM volontaires pour participer au projet (photos, témoignages...)</p>	<p>l'UMAPE aux futurs candidats</p> <p>Créer un premier lien avec les futurs candidats</p> <p>Valoriser le métier de l'AM et de l'accueil individuel</p> <p>Promotion du métier à grande échelle dans les différents lieux du Pays d'Ancenis</p> <p>Augmenter le nombre de candidats pour le métier d'AM</p>	<p>2025-2026</p>	<p>Nombre de candidat aux RIPA</p> <p>Nombre de contact de futurs candidats</p> <p>Nombre de demande pour l'accueil individuel</p>
<p>5</p> <p>Exposition photos "Le métier de l'AM" :</p> <p>Projet mené par l'ensemble des RPE du pays d'Ancenis pour une exposition photos itinérante</p>				

Quelques tableaux et graphiques du RPE sur la période 2021-2024:

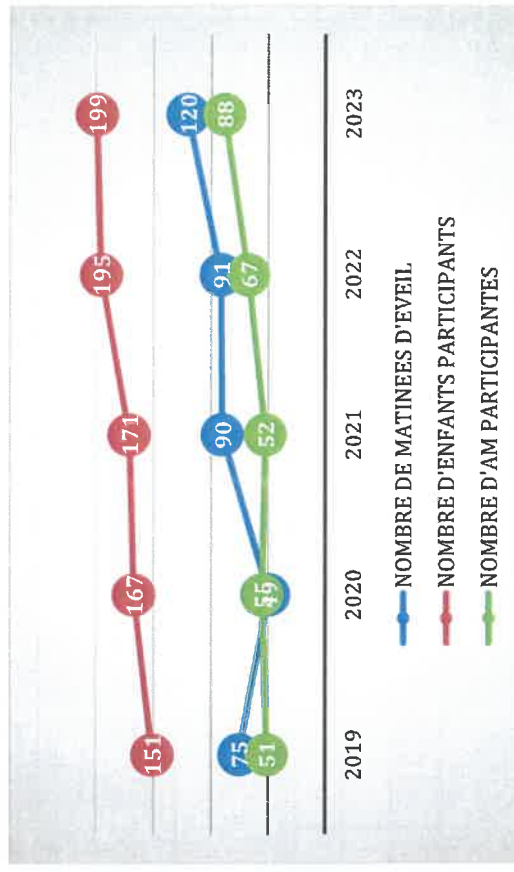
➤ **Evolution du Nombre d'AM en activité :**

NOMBRE ASSISTANTES MATERNELLES					
Sources Unités d'Agrément	2021	2022	2023	2024	
ANCENIS	71	62	58	54	
ANETZ	30	31	25	23	
LA ROCHE-BLANCHE	16	12	11	11	
POUILLE LES COTEAUX	19	16	18	17	
SAINT GEREON	36	34	29	25	
SAINT-HERBLON	25	22	23	21	
Total SIVU	197	177	164	151	



➤ **Participation aux matinées d'éveil :**

Comparatifs MATINEES	2021	2022	2023	2024
NOMBRE DE MATINEES D'EVEIL	90	91	120	80
NOMBRE D'ENFANTS PARTICIPANTS	171	195	199	137
NOMBRE D'AM PARTICIPANTES	52	67	88	64



➤ Evolution du nombre de départs et d'arrivées :

Source RPE	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de départs	17	19	25	25	22
Nombre de nouvelles AM agréés ou arrivants sur le SIVU	0	6	6	3	5

➤ Evolution du nombre de contacts :

Comparatifs contacts PARENTS	2021	2022	2023	2024
rdv/accueil	507	416	342	365
appels/mails	787	1031	997	1796
TOTAL CONTACT PARENTS DIFFERENTS	447	460	405	204
TOTAL CONTACT PARENTS	1298	1450	1343	2161

Comparatifs contacts AM	2021	2022	2023	2024
rdv/accueil AM	270	121	56	58
appels/mails AM	1381	1862	1164	991
TOTAL CONTACT AM DIFFERENTES	197	174	103	116
TOTAL CONTACT AM	1654	1983	1221	1049